

de Marie illustré.—Le Rosaire illustré.—L'Auberge de l'Ange Gardien.

NONA BENE

10. Toute personne qui enverra *plus de 25* abonnées d'ici au 1er décembre prochain, recevra des récompenses supplémentaires en proportion.

20. Toutes les personnes qui auront envoyé 25 abonnées, tout en ayant les récompenses susdites, auront droit de tirer au sort :

a Un album recouvert en pluche.

b Une jupe de laine (couleurs variées). Si on ne la trouve pas artistique, du moins on la trouvera *chaude*.

c Une scène représentant un chat véritable (empaillé,) qui croque un rat véritable (empaillé). Un second rat sur l'avant prend la fuite (1).

30. Les récompenses ne seront envoyées qu'à la fin de décembre, car nous devons faire venir de Paris le "Rosaire illustré" et le "Mois de Marie illustré". Les envois, d'ici là, sera fidèlement enregistrés.

40. L'argent qu'on nous enverra payera depuis la date d'envoi jusqu'au 31 décembre 1889.

Pendant juillet et août, adressez :

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre.

Village des Cèdres, Soulanges.

Après le 1er septembre, adressez comme d'habitude : F. A. B. Ptre, Collège Joliette, à Joliette, P. Q. Canada.

Donnez bien votre nom, votre prénom, le nom de l'endroit où vous serez en décembre prochain.

Les religieuses et les jeunes filles ont là une bonne belle occasion de se procurer plusieurs brochures à bon marché.

*
* *

Allons, les amies du *Couvent*, un peu de courage, un

(1) Dès que l'une des concurrentes aura gagné un objet elle ne tirera pas sur les autres, afin de donner des chances à plus de concurrentes.